

Vous avez commis une infraction ayant donné lieu à retrait de points ? Vous pouvez en récupérer 4 au maximum en suivant un stage de deux jours de sensibilisation à la sécurité routière.



STAGE RÉCUPÉRATION DE POINTS OU SENSIBILISATION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

*Tarifs valables jusqu'au 31/12/2018

Récupération de 4 points maximum par stage, 1 stage tous les ans (pour le stage de récupération)

CAS 1 Sensibilisation aux causes et conséquences des accidents de la route - Récupération de points.....
A amener : une photocopie du permis de conduire recto/verso.....

CAS 2 Stage obligatoire pour les conducteurs titulaires du permis de conduire depuis moins de trois ans, auteurs d'une infraction ayant donné lieu à une perte d'au moins trois points.....
A amener : une photocopie du permis de conduire + documents réf 48N + Procès-verbal si nécessaire

CAS 3 Peine complémentaire ou obligation imposée dans le cadre du sursis avec mise à l'épreuve.....
A amener : Composition pénale + suspension / annulation du permis de conduire.....

CAS 4 Alternative à la poursuite judiciaire proposée par le procureur de la république.....
A amener : Procès-verbal si nécessaire + Permis de conduire (si en votre possession).....

○ Total T.T.C..... **199 € TTC***

? Infos pratiques

Le stage se déroule sur deux journées consécutives de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Il se déroule dans notre Centre de formation professionnelle situé 21 rue du petit Nieuil à Montamisé (voir verso).

Notre objectif : votre réussite !

La Poitevine

AUTO-MOTO ÉCOLE

RÉSEAU IXIO



NOS AUTRES FORMULES PEUVENT AUSSI VOUS INTÉRESSER :



1 065 €

PERMIS B FORMULE CLASSIQUE

- Evaluation préalable du niveau de l'élève avec formateur
- 4 heures de simulateur avec formateur
- Rendez-vous mécanique de 2 heures
- 16 heures de conduite
- Coaching collectif de 2 heures
- Frais d'accompagnement à l'examen pratique

LA POITEVINE, C'EST AUSSI :

- La formation au code de la route (autoformation ou stage code) ;
- La formation au code de la route pour personnes non francophones/ sourds ou malentendantes ;
- Le permis B (classique ou sur véhicule automatique) ;
- La formation conduite accompagnée ou supervisée (classique ou sur véhicule automatique) ;
- Le complément de formation BEA > B ;
- Le permis AM ;
- La formation 125 cm³ (L5E) ;
- Le permis A1 ;
- Le permis A2 ;
- Le complément de formation A2 > A ;
- La formation B96 (PTAC < 4,25 T) ;
- Le permis BE (PTAC > 4,25 T) ;
- Le permis C1 - C1E - D ;
- Caces© toutes catégories ;
- Stage de récupération de points ou stage de sensibilisation à la sécurité routière.

+ DÉCOUVREZ NOS NOUVELLES FORMATIONS :

- Savoir changer une roue et vérifier la pression des pneus ;
- Savoir remplir un constat amiable ;
- Savoir se comporter lors des situations d'urgence, de perte d'adhérence.

RETROUVEZ NOS CENTRES **LA POITEVINE** PRÈS DE CHEZ VOUS

Agence de la Fac

29 avenue du Recteur Pineau 86000 POITIERS

☎ 05.49.46.20.23

Du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h

✉ contact@lapoitevine.fr

AgencedesCouronneries

31 avenue Robert Schuman 86000 POITIERS

☎ 05.49.47.65.47

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h00

✉ contact@lapoitevine.fr

Agence de la Gare

107 bd du Grand Cerf 86000 POITIERS

☎ 05.49.38.33.74

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Le samedi de 9h à 12h00

✉ contact@lapoitevine.fr

Piste privée (moto et formation professionnelle)

21 rue du Petit Nieuil 86360 MONTAMISÉ

☎ 05.49.55.11.03

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

✉ formationpro@lapoitevine.fr

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

☎ 05 49 38 33 74

